



Abandon ? decheance ? quoi d'autre ?

Par **steve edouards**, le **14/07/2017** à **00:19**

Bonjour,

La déchéance, ne coresponds pas vraiment a ce que je recherche....

Je me suis battu pendant 6 ans, pour aider mon fils. Il est maltraité par sa propre mere. J'ai fourni toutes les preuves de la maltraitance, les certificats médicaux, j'ai dénoncé les agressions sexuelles, bref... c'est un désastre. Rien a fait, le tribunal, n'a rien pris au sérieux et a tout classé sans suite. (c'est inouie)

Les premiers problemes comportementaux apparaissent et je suis tres inquiets pour l'avenir.. et vu ce qu'il subit, l'avenir va etre catastrophique

Je souhaite maintenant, me preserver. 6 ans de combats, qui n'ont amené a rien, si : de la suspicion de conflits parentaux, ou je serai responsable bien sur, en raison de mon acharnement. je souhaite ne plus etre "responsable" de lui, a tout les points de vus. Je ne prends déjà aucune décision, je subis absolument tout !

La déchéances, ne couvre pas tout les aspects.
y aurait il autre chose dans le code civil ?

J'aimerais aller plus loin et dire définitivement adieu a tout cela.. je jette l'éponge. Je ne peux pas subir a 100% et etre toujours responsable ! cela ne va pas ensemble..

Steve

Par **youris**, le **14/07/2017** à **10:06**

bonjour,

si vous indiquez la déchéance de quoi, on pourrait vous répondre !

salutations

Par **steve edouards**, le **14/07/2017** à **10:54**

Bonjour,

la déchéance de mon droit parental.

J'ai cru comprendre qu'en général, on est toujours avec des obligations. Personnellement, j'estime avoir tout fait.. Un moment donné, il faut savoir stopper...

Je ne souhaiterai ne plus avoir de devoir...alors que je n'ai pris aucune décision depuis au moins 5 ans.

A quoi bon être responsable d'actes et de conséquence, quand vous pensez que les décisions risquent d'être extrêmement néfastes pour l'enfant... je ne peux jamais arrêter le processus, qui mènera au "clash"

C'est une sorte d'abandon... c'est vrai